

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 30 mars 2009 à 18 heures

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 30 mars 2009 à 18h00 à Rompon (Salle polyvalente), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 23 mars, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 30 mars 2009 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

présents ayant voix délibérative : Mesdames et Messieurs BOYER Aïda (Annonay), CAVENEGET Guy (Annonay), VAUX Isabelle (Arlebosc), MARTINELLI Luc (Baix), CAUSSE Yves (Boffres), BARBAZANGES Françoise (Champis), DURAND Pascal (Chomérac), LECOMTE Marc (Coux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), XAVIER Pascal (Etables), CHANCEREL Michel (La Voulte), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), OLLIVIER Frédéric (Preaux), LERGES Patrick (Rompon), BESSET Jeanine (St Agrève), BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), DARD Thierry (St Barthélémy le Plain), ROSSETTI Bernard (St Bauzile), ANDRE Thierry (St Cyr), BRANDS Joachim (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), BASILE Antonio (St Julien en St Alban), ROCHE Jean-François (St Just d'Ardèche), DORTEL Jacques (St Laurent du Pâpe), MONJU Aurélien (St Martin d'Ardèche), DEMAUVE Roger (St Martin sur Lavezon), MAZADE Philippe (St Priest), CHABALIER Pascal (St Privat), ROCHE Alain (St Romain d'Ay), GOSSELIN Roger (St Sylvestre), PATTARD Jean-Pierre (St Symphorien sous Chomérac), LIVOLSI Armand (St Thomé), THOMAS Alain (Savas), BREYNAT Philippe (Soyons), ZABAL Michèle (Thorrenc), PIALOT Edith (Valvignères), GANDON Jean-Claude (Vesseaux), AUDIGIER Christian (CDC Berg et Coiron), RIBEYRE Jean-Claude (CDC des Boutières), PICARD Frédéric (CDC des Chataigniers), PESCE François (CDC des Chataigniers), ROYER Brigitte (CDC des 2 Rives), VIZIER Christian (CDC des 2 Rives), BOMBRUN Guy (CDC des 2 Rives), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), LEMAL Yves (CDC Pays de Jalès), THIBON Roger (CDC Pays de Jalès), BERTHIER Daniel (CDC Pays du Cheylard), COTTA Marcel (CDC Pays du Cheylard), DELALEUF Alain (CDC Rhône Valloire), SOUCHE Pierre (CDC Rhône Valloire), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas),

présents n'ayant pas voix délibérative : SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), MENIAUD Aline (St Symphorien sous Chomérac)

avaient donné procuration : GIRARD Ghislaine (Vanosc) à QUINKAL Maurice (Vion), COULAUD Denis (Talencieux) à BOYER Aïda (Annonay), SAULIGNAC Hervé (Privas) à ROCHE Jean-François (St Just d'Ardèche), TARDY Gilles (St Clair) à THOMAS Alain (Savas), DUQUESNE Patrick (CDC Pays de Jalès) à LEMAL Yves (CDC Pays de Jalès), SABY René (CDC Rhone Valloire) à DELALEUF Alain (CDC Rhone Valloire)

M. Jean-François ROCHE a été désigné secrétaire de séance.

Le président Maurice Quinkal remercie les 56 délégués qui ont fait le déplacement à Rompon et donne une explication quand à la tenue de cette assemblée sur un lieu unique, par l'importance de la réunion puisqu'il s'agit du vote du budget. Il confirme que, comme d'habitude, la prochaine réunion se fera en visioconférence, mais dans des conditions bien meilleures qu'auparavant puisque les techniciens du Sivu ont mis en place de nouveaux logiciels et matériels.

Puis il passe les procurations en revue.

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 2 février 2009

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

2/ Information sur les décisions du Bureau des 26 janvier 2009 et 12 mars 2009

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué.

3/ Compte administratif 2008 – budget principal

M. Quinkal passe la parole au vice-président Jean-François Roche pour présenter les comptes administratifs du Sivu, en commençant par le compte administratif principal pour 2008.

En cours de lecture, quelques questions sont posées par les délégués :

- M. Thomas (Savas), sur les assurances de personnel, qui ont été provisionnées mais non réalisées. Le directeur général des services, Daniel Suszwalak, explique que le Sivu n'a pas accepté les taux proposés tout en précisant qu'il ne s'agit pas ici de l'assurance responsabilité civile, qui est bien couverte, mais de l'assurance des garanties statutaires du personnel.
- Il demande aussi pourquoi les prévisions sont supérieures aux réalisations. M. Quinkal répond que le Syndicat maîtrise particulièrement bien ses dépenses.
- M. Picheral (CC Eyrieux aux Serres) demande des explications sur les opérations aux comptes de tiers, dont des pages manquent. Daniel Suszwalak explique qu'il y a quelques centaines de lignes avec quelques dizaines d'euros chacune et qu'on n'a volontairement pas photocopié ces pages, pour faire des économies de papier et de frais postaux, du fait de l'obligation d'envoi aux 260 délégués du Sivu.
- Il demande aussi à quoi correspondent les nombreux amortissements relatifs aux écoles : il s'agit du solde de l'opération « un pc par classe » portant sur plusieurs années, qui a été affecté à cet exercice, puisque celle-ci est terminée. Il insiste sur le caractère « extraordinairement fort » des réserves du Sivu en matière d'investissement.

J-F Roche finit de présenter les comptes du budget principal section par section.

Ensuite le président reprend la parole pour expliquer que les très importantes dotations aux amortissements des années passées, quand le Sivu investissait sur ses fonds propres les matériels de centres multimédias et ceux du réseau de diffusion de l'internet par radio (MMDS), ont provoqué un budget d'investissement en sur-équilibre.

Il fait remarquer aussi que la contribution au budget principal par celui de la régie trace le temps de travail des personnels qui contribuent aux recettes de la régie (activités commerciales). Elle est cette année estimée à 20% de la masse salariale, contre 10 les années précédentes du fait de la montée en puissance des activités en régie.

Il explique aussi que la minoration de la subvention départementale pour 2009, 350 k€ au lieu de 548 k€ en 2007, après une année nulle en 2008, est due à la trop bonne santé des comptes du Sivu. Le Département a raisonnablement modulé son aide en fonction des besoins réels du Sivu.

En résumé, le compte administratif de l'exercice 2008 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		435 813,83		723 929,10
Opérations de l'exercice	175 726,34			616 913,95
Résultat de clôture 2008		260 087,49		1 340 843,05

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		1 159 742,93
Opérations de l'exercice		441 187,61
Résultat de clôture 2008		1 600 930,54

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

□ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Besoin de financement : - 1 340 843,05 euros (A)

□ **RESTES A REALISER** (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
25 442,81	0,00

Besoin de financement : 25 442,81 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

A l'unanimité, le Comité Syndical **décide d'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 260 087,49 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2009.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **approuve** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **décide** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

4/ Compte administratif 2008 – budget régie

Jean-François Roche reprend le détail des comptes, cette fois-ci pour la régie.

Des explications sont données par le président et le directeur du Sivu sur des lignes particulières de dépenses (redevance pour concessions, abonnements ADSL, titres annulés, etc..) et de recettes (opérations de stock, reversements FT, etc..).

- M. Thomas constate un gros écart entre les prévisions et les réalisations de la ligne 707 « ventes de marchandises ». Daniel Suszwalak explique que le budget de la régie est structurellement déficitaire depuis quelques années, et que l'objectif est de l'équilibrer à terme en renforçant la politique de services, même avec un taux augmenté à 20% des charges de personnel du budget général. Il explique aussi que la qualité de service du Sivu (déplacements sur tout le département, services de proximité, etc...) est difficilement compatible avec un équilibre rapide des comptes de la régie.
- M. Picheral demande à quoi correspondent les 40 000 euros provisionnés en début d'année. Daniel Suszwalak fait remarquer que le budget primitif n'est jamais qu'un prévisionnel et que le compte administratif est justement là pour fixer la réalité de l'activité de l'année écoulée. Certains services ont moins bien marché que prévu, alors que d'autres émergent.
- Il souligne aussi que le déficit de la régie approche 10% du chiffre d'affaires, ce qui est beaucoup, mais il comprend bien cette situation au démarrage d'un service. Le président rappelle aussi que c'est la volonté du conseil général que le budget régie du Sivu trouve son équilibre.

En résumé, le compte administratif de l'exercice 2008 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	13 230,13			
Opérations de l'exercice	20 784,83			
Résultat de clôture 2008	34 014,96			0,00

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	13 230,13	
Opérations de l'exercice	20 784,83	
Résultat de clôture 2008	34 014,96	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : 0 euros (A)

RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
0,00	0,00

Besoin de financement : 0 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT

A l'unanimité, le Comité Syndical **décide d'affecter** le déficit de la section de fonctionnement, égal à **34 014,96 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2009.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, à l'unanimité le Comité Syndical :

- **approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **approuve** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **décide** l'affectation du déficit de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

5/ Budget principal 2009

Le président présente les sections fonctionnement et investissement du budget principal et en détaille les chapitres.

Pour le budget d'investissement, la question du bâtiment sera évoquée dans un point ultérieur de l'ordre du jour. Le budget a été préparé dans l'éventualité de cette acquisition, mais il fait remarquer que même avec cet investissement immobilier, le budget d'investissement du Sivu laisserait beaucoup de possibilités en 2009.

Après son intervention, de nombreuses questions sont posées par les délégués :

- M. Thomas demande une explication sur les « autres bâtiments publics (article 21318) ». Le président répond que c'est justement la question de l'acquisition d'un bâtiment, qui sera traitée dans un point suivant de l'ordre du jour. Cette ligne tient aussi compte de l'excédent d'investissement cumulé évoqué plus haut.
- M. Picheral intervient pour expliquer que l'équilibre du budget est absolument nécessaire et que ce budget, comme les budgets de nombreuses collectivités locales, prévoient souvent des dépenses qui ne sont pas effectuées.
- M. Thibon (CC Pays de Jalès) demande quelle sera la valeur moyenne de l'investissement du Sivu concernée par la mesure « plan de relance » concernant les remboursements anticipés de FCTVA. Daniel Suszwalak explique que le Sivu n'a pas de besoin immédiat de trésorerie et qu'il n'y a pas lieu de signer la convention avec l'Etat sur le remboursement anticipé du FCTVA, les sommes concernées étant peu significatives et représentant en fait simplement une avance de trésorerie.
- M. Picheral demande les raisons de l'écart dans les chapitres 011 et 012 entre 2008 et 2009. Le président et Daniel Suszwalak expliquent que de nouvelles actions ont été mises en route cette année (notamment Tic et Développement Durable en Ardèche), qui sont en partie compensées par des subventions (Europe, Etat et Région Rhône-Alpes). Au niveau du personnel, les embauches réalisées en 2008 pèsent en plein régime sur 2009.
- Il demande aussi les raisons de l'augmentation des indemnités du président et des vice-présidents (+ 20 000 € en annuel). Le président informe qu'il a donné des consignes à ses vice-présidents de redoubler d'efforts pour être les « ambassadeurs » du Sivu sur leur territoire et que cette mission provoque des frais importants de transports et de représentation. Les indemnités sont passées de 25% à 50% du taux maximum, ce qui reste une ponction modeste.
- M. Pesce (CC des châtaigniers) demande plus d'explications sur l'article 2032 « frais de recherche et de développement » : il est répondu qu'il s'agit de mener deux études dans le cadre de l'action « bureau virtuel » financée au sein du programme TIC et DD.

En résumé, le projet de budget primitif 2009 pour le budget principal s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	1 172 505.00 €
- Recettes de fonctionnement :	1 172 505.00 €
- Dépenses d'investissement :	1 755 428.00 €
- Recettes d'investissement :	1 755 428.00 €
Total des dépenses :	2 927 933.00 €
Total des recettes :	2 927 933.00 €

Le Comité Syndical **adopte le budget** à l'unanimité.

6/ Budget régie 2009

Le président détaille les recettes et produits de la régie prévus pour 2009.

M. Pesce (CC des Châtaigniers) demande quelle stratégie a été mise en place pour satisfaire aux prévisions ambitieuses qui sont exprimées à travers ce budget.

Le président annonce que l'année 2009 va être dédiée à une action importante de communication sous forme de réunions territoriales, en particulier avec les communautés de communes du territoire.

M. J-F Roche souligne qu'à l'intérieur des CC, certaines communes ne sont pas adhérentes et que cette action pourrait permettre une hausse de l'adhésion des CC.

Daniel Suszwalak explique d'autre part que plusieurs projets d'importance sont en cours qui devraient permettre à la régie de se développer :

- fourniture d'accès ADSL haut-débit

- labellisation d'un logiciel de gestion communale et maintenance de premier niveau assurée par le SIVU.

En résumé, le projet de budget primitif 2009 de la régie commerciale s'établit comme suit :

- Dépenses d'exploitation :	358 111.07 €
- Recettes d'exploitation :	358 111.07 €
- Dépenses d'investissement :	0 €
- Recettes d'investissement :	0 €

Total des dépenses : 358 111.07 €

Total des recettes : 358 111.07 €

Le Comité Syndical **adopte ce budget** à l'unanimité.

7/ Demande de retrait de la Commune de Saint Lager Bressac

La Commune de Saint-Lager-Bressac demande son retrait du Syndicat par une délibération en date du 28 octobre 2008, qui cite « *l'intérêt limité de la commune aux services proposés* ».

Lors de sa séance du 2 février 2009, le Comité Syndical a décidé de surseoir à son avis, et le courrier suivant a été transmis au Maire de Saint-Lager Bressac le 5 février 2009 :

« *Monsieur le Maire,*

Le Comité Syndical du SMIVU des Inforoutes de l'Ardèche, dans sa séance du 2 février dernier, a étudié la demande de retrait du Syndicat exprimée par votre Commune, suite à la délibération de votre Conseil municipal en date du 28 octobre 2008.

Le Comité Syndical a décidé de reporter son avis à sa prochaine séance, prévue le 9 mars prochain (ou en cas probable d'absence de quorum, le 16 mars).

En effet, le Comité a regretté le peu d'informations données par votre délibération sur vos motivations, et qu'aucun entretien n'avait précédé cette décision. En outre, aucun délégué de votre Commune n'était présent pour en débattre.

Je vous informe que ce report d'avis n'a aucune incidence sur les effets de votre éventuel retrait. En effet, la procédure de retrait (avis du Comité Syndical, puis délibération de toutes les collectivités adhérentes avec règles de majorité qualifiée, et enfin arrêté motivé du Préfet) s'étalant traditionnellement sur plusieurs mois, la cotisation de votre Commune au Syndicat pour l'année 2009 restera due dans tous les cas.

Le contact qu'ont eu Daniel SUSZWALAK, Directeur général des services, et votre Première Adjointe, le 15 janvier dernier, peut se synthétiser ainsi : les élus communaux n'ont pas connaissance de la totalité des services proposés par le SMIVU, et en la matière nous portons une part de responsabilité ; par ailleurs, une piste pouvant s'ouvrir à travers l'intercommunalité à laquelle vous appartenez, je vous confirme que nous sommes tout à fait disponibles afin de présenter les services du SMIVU lors d'une prochaine réunion de la Communauté de Communes.

Je vous remercie de me faire part de vos observations sur ces points, pour que je puisse préparer un rapport circonstancié aux délégués syndicaux.

Je vous encourage aussi à demander à vos délégués, titulaire ou suppléant, d'être présents lors de la présentation au Comité, afin de défendre votre point de vue. Le SMIVU fait l'effort d'organiser des séances en visio-conférence dans trois points du département pour que les délégués puissent y assister plus aisément. »

Les derniers développements de ce dossier, en particulier les contacts pris avec la Communauté de Communes, ainsi que la réponse de la Mairie de St-Lager Bressac, sont fournis en séance.

En premier lieu, il est indiqué que par délibération du 24 février 2009, le Conseil municipal a réitéré sa demande de retrait.

En outre, le président explique que les contacts pris avec la CC Barrès-Coiron sont prometteurs et qu'elle pourrait bientôt adhérer au Sivu, il n'y a donc pas lieu de s'opposer au départ de St-Lager Bressac.

En application des articles L 5211-18 et L 5211-19 du C.G.C.T cette demande est subordonnée à l'intervention d'une délibération des instances syndicales, suivie d'une délibération par les assemblées des adhérents si l'avis du Comité Syndical est favorable. Bien entendu c'est le représentant de l'Etat dans le département qui prend, au terme de la procédure, la décision finale. Ainsi s'agissant des retraits, la contribution budgétaire communale reste due au SIVU jusqu'à l'année (incluse) de la date effective de la décision du représentant de l'Etat.

En conséquence le Comité Syndical donne un avis favorable à cette demande de retrait.

8/ Demande de retrait de la Commune d'Alissas

Point retiré de l'ordre du jour à la demande de la Commune d'Alissas en attente de nouvelles discussions avec le Sivu.

9/ Achat d'un bâtiment pour le Syndicat

Le président retrace l'historique du projet (voir projet de délibération) et souligne qu'il avait fait l'unanimité du bureau. Il rappelle les éléments en sa faveur : proximité de la Vallée du Rhône, équidistance des deux départements Drôme et Ardèche, pouvant garantir un développement économique du Sivu à long terme.

Mais il comprend cependant les inquiétudes des collègues de la montagne. Il assure qu'il n'a jamais eu l'intention de spolier qui que ce soit et surtout pas ses collègues du plateau ardéchois.

Il annonce donc le retrait de ce projet mais insiste sur le fait que son objectif reste de développer le syndicat et qu'il faudra bien le ré-examiner d'ici un an ou deux, lorsque les esprits se seront calmés.

- M.Picheral estime la position raisonnable. Le projet était intéressant mais la réaction des maires de la montagne et du plateau est parfaitement compréhensible, il l'a constaté dans sa propre communauté de communes ou le projet n'a pas été validé. Il demande aussi que la réflexion soit poursuivie.

Le président veut que tout le monde sache que la solidarité départementale joue à plein et que sans les taxes prélevées dans la vallée du Rhône, le plateau n'aurait pas beaucoup de ressources, il estime qu'il n'est donc pas sensé d'opposer la vallée du Rhône au plateau.

- Le délégué du Cheylard préférerait que le Sivu soit mieux organisé en points d'appui éclatés qu'en un seul lieu centralisé. Il pense que même si certaines Communes de la Drôme venaient vers nous, elles nécessiteraient aussi des points d'appui sur les territoires excentrés.
- M. LEMAL (CC du Pays de Jalès), qui souligne sa situation au sud de l'Ardèche, affirme lui qu'une position plus centrale recueillait ses faveurs.

Le président souligne que c'est le côté très « symbolique » de ce projet qui l'a desservi, il souhaite que les esprits se calment car il y a de nombreux bons arguments de chaque côté.

Il confirme son retrait momentané et demande aux services de continuer à étudier la rationalisation des moyens.

10/ Intégration de services dans la cotisation

Le Syndicat facture actuellement à ses membres certaines applications internet, qu'il a développé lui-même ou qui appartiennent au monde du logiciel libre : cimetière, calendrier partagé, gestion du courrier, gestion des réservations. Le coût mensuel d'un service est de 4,08 euros H.T., de deux services 6,53 euros H.T., de 3 services ou plus 8,16 euros H.T.

Etant donnée la faible utilisation de ces services, leur coût d'exploitation mineur pour le Syndicat, le développement que nous n'assurons pas ou plus, et la volonté d'élargir l'assiette des services intégrés

dans la cotisation, il est envisagé de ne plus facturer les abonnements à ces applications. Les prestations associées (installation, formation,...) demeureront payantes, ainsi que les abonnements pour les structures non adhérentes (tarifs inchangés).

A l'unanimité, le Comité Syndical **approuve** l'intégration de l'abonnement aux applications internet « AMI » à la cotisation des collectivités adhérentes, sans augmentation de cette cotisation, dès le 1er avril 2009, et donc l'abandon des trois tarifs correspondants dans la grille tarifaire du Syndicat.

11/ Questions diverses

Avant de clore la séance, le président apporte une information sur une opération qui va être déclenchée avec les services du conseil général pour le lancement du RSA (revenu de solidarité active) en Ardèche.

Le CG 07 veut s'appuyer sur les centres multimédias pour les simulations sur Internet qui seront proposées aux bénéficiaires potentiels. Il demande aux délégués de communiquer sur leur secteur pour que cette opération soit une réussite.